



LES GRANGES LE ROI LE 13 Juillet 2018

INFO RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Comme chaque année, nous informons les parents sur la rentrée scolaire.

ECOLE :

La rentrée des classes des primaires et maternelles (moyennes et grandes sections) aura lieu le :

Lundi 3 septembre 2018 à 8 H 20

Seul, pour les petites sections de maternelles, la rentrée se fera le même jour à 9h30.

CANTINE :

Le Conseil Municipal renouvelle sa confiance à la Sté YVELINES RESTAURATION.

Nous vous rappelons qu'il existe plusieurs types de tarif :

- un pour les enfants inscrits dans le délai, tarif dit « normal »
- un pour les enfants non inscrits mais présents au restaurant scolaire ou inscrits hors délais, tarif dit « Tampon »

Pour Septembre 2018, les repas seront facturés selon la décision du Conseil Municipal du 12 Juillet 2018 soit :

si inscription mensuelle

4,35€ pour le 1^{er} enfant,

3,80€ pour le 2^{ème},

3,25€ pour le 3^{ème}.

si inscription annuelle et paiement mensuel

60,00€ pour le 1^{er} enfant,

53,00€ pour le 2^{ème} enfant,

45,00€ pour le 3^{ème} enfant.

Les inscriptions se font **soit** au mois à l'aide d'un tableau distribué avec vos factures, **soit** par inscription annuelle à l'aide du document joint à ce courrier ou, le cas échéant, en le demandant en Mairie. Les représentants des enfants peuvent, à leur convenance, inscrire les enfants mois par mois **ou** annuellement.

Par dérogation, nous acceptons les inscriptions à la semaine. Pour ce faire, les représentants des enfants doivent envoyer un courriel à la Mairie (mairie.lesgrangesleroi-2@wanadoo.fr et/ou mairie.lesgrangesleroi@wanadoo.fr), le jeudi soir au plus tard pour une inscription la semaine suivante. Tout enfant inscrit, passé ce délai, aura son repas facturé au prix du tarif « repas tampon ».

Les annulations d'inscription devront être faites par courriel adressé en mairie au plus tard la veille du jour d'école annulé avant 10 H00, horaire de rigueur (pour une annulation pour un lundi midi, l'information doit nous être parvenue le vendredi précédent, pour le mardi midi, le délai sera le lundi avant 10h00, pour le jeudi le délai sera le mardi avant 10h00 et pour le vendredi le jeudi avant 10h00). Passé ce délai le repas sera quand même facturé.

Si un enfant est malade, le repas non consommé ne sera pas facturé uniquement si un certificat médical nous est fourni (ou autre document attestant de la visite d'un docteur ; ex : ordonnance...).

Toutefois, nous demandons aux parents **de tenir informé la mairie si l'absence de l'enfant est prolongée**.

En cas d'absence imprévue d'un enseignant, les représentants des élèves doivent d'eux-mêmes signaler à la Mairie s'ils maintiennent l'inscription de l'enfant à la cantine ou non ; et ceci même à la dernière minute.

Afin d'assurer correctement les repas le jour de la rentrée (le lundi 3 Septembre), il est indispensable que nous connaissions le nombre d'élèves qui déjeunera ce jour-là. Pour cela les enfants doivent être inscrits avant le mardi 28 Août 2018 à 10 heures impérativement (inscription auprès de la MAIRIE courriel : mairie.lesgrangesleroi-2@wanadoo.fr et/ou mairie.lesgrangesleroi@wanadoo.fr.

Suite à l'application des rythmes scolaires, aux décisions du Conseil Municipal en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, nous vous rappelons les horaires :

Lundi : 8h30-11h45 puis 13h45-16h30
Mardi : 8h30-11h45 puis 13h45-16h30
Jeudi : 8h30-11h45 puis 13h45-16h30
Vendredi : 8h30-11h45 puis 13h45-16h30

GARDERIE

L'inscription n'est pas obligatoire. Toutefois, nous devons être en mesure d'assurer l'encadrement en fonction du nombre d'enfants présents. En conséquence, nous vous demandons de nous informer de la présence de ou des enfants.

Nous tenons à vous rappeler que ce service fonctionne :

- le matin de 7 heures 30 à 8 heures 20
- le soir jusqu'à 18 heures 30 **impérativement**. *Au-delà de 18h30, il vous sera facturé 15€.*

Pour Septembre 2018, les tarifs seront inchangés selon la décision du Conseil Municipal du 12 Juillet 2018 soit :

En tarif horaire*

7H30/8H20 : 2,10 €
16H30/17H30 : 2,10 €
17H30/18H30 : 2,10 €

En tarif forfaitaire

Garderie matin et soir (7h30/8h20 et 16h30/18h30) : **19,75€ par semaine**

** Une remise de 10% sera appliquée sur la présence d'un 2^{ème} enfant uniquement sur le tarif horaire.*

** Une remise de 20% sera appliquée sur la présence dès le 3^{ème} enfant et au-delà uniquement sur le tarif horaire.*

Vous trouverez ci-joint :

- la fiche de renseignement individuelle de chaque enfant,
- la demande d'autorisation de droit à l'image,
- les fiches de présence garderie pour septembre et octobre 2018,
- les plannings mensuels de cantine pour septembre, octobre 2018 **ou** la fiche d'inscription à l'année (afin de faire votre choix)
- le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie à **nous retourner** (daté et signé de votre part).

Ces documents sont à nous retourner complétés à la Mairie pour le 28 Août 2018.

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée.

Le Maire,



Jeannick MOUNOURY